



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie nationale bas carbone

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation présente son plan d'actions

Paris, le 23 juin 2021

Lors du Conseil de Défense Ecologique du 27 novembre 2020, le Premier ministre a demandé à quatre ministères, parmi les plus importants en terme d'émissions de gaz à effet de serre, d'établir un plan d'actions climat cohérent avec les politiques publiques et les engagements de la France. Dans cette lignée, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation présente à ce jour son plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Depuis toujours, l'agriculture est intrinsèquement liée à la question climatique. Le défi du changement climatique est d'autant plus complexe pour le secteur agricole et agroalimentaire qu'il est appelé à contribuer à la baisse des émissions, qu'il est pourvoyeur de solutions concrètes tout en étant l'une des premières victimes de ce dérèglement. Ces aléas ont des impacts considérables et dévastateurs pour les agriculteurs et l'ensemble des filières comme l'ont encore rappelé récemment les violents épisodes de gel d'avril.

Pour atteindre nos objectifs climatiques et regagner en souveraineté alimentaire, il est donc essentiel de poursuivre et de construire durablement les transitions grâce à une vision transversale. Ainsi, le plan d'actions climat, présenté à ce jour, s'appuie sur l'ensemble des politiques publiques du ministère et mobilise au quotidien toutes ses équipes. Il trace une route pour atteindre les objectifs climatiques en s'appuyant sur de très nombreux leviers.

Ce plan se structure autour de six axes :

- **Axe 1 : Accélérer le développement des pratiques agricoles permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre**
- **Axe 2 : Développer le potentiel de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse forestière**
- **Axe 3 : Soutenir la demande et la consommation en produits alimentaires vers des pratiques à moindre impact environnemental, en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)**
- **Axe 4 : Accompagner l'adaptation des filières agricoles et forestières face aux conséquences du changement climatique**
- **Axe 5 : Enseigner à produire autrement et innover avec la recherche et le développement agricole**

- Axe 6 : Avec le souci de l'exemplarité, le Ministère multiplie les actions pour garantir un haut niveau d'écoresponsabilité.

Au sein de ces axes, différents objectifs sont fixés et des actions identifiées. Ce plan d'actions est évolutif ; il sera actualisé régulièrement pour tenir compte de l'avancement de ces actions et l'atteinte des objectifs.

Ce plan d'actions est transmis au Haut Conseil pour le Climat (HCC) pour avis. Il évoluera ensuite au gré des nouvelles mesures ou de remarques formulées par le HCC et d'autres parties prenantes.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv